

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du mardi 4 novembre 2025

À l'ouverture de la séance, vingt-trois membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés dont quatre procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon

Monsieur Thierry GOATER
Madame Nadine NORGEOT-VERON - procuration à madame Pascale SOVCIK
Madame Pascale SOVCIK
Madame Elisabeth MORIZOT
Monsieur Bruno DUPONT
Madame Audrey BOISSON

Membres désignés par le Président de l'Université Bourgogne Europe

Madame Audrey BENTZ – procuration à madame Pascale SOVCIK
Madame Pauline PAPA
Madame Carine MICHEL
Madame Sandrine ROUSSEAUX

Membre représentant Dijon métropole

Monsieur Franck LEHENOFF

Membres élus

Collège B : représentants des maîtres de conférences ou assimilés

Monsieur Pierre LECEFEL
Madame Eva DEBRAY

Collège C : représentants des autres enseignants relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Madame Hélène CONFURON

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale

Madame Estelle VALLET-SANTAMARIA
Monsieur Étienne BOGGIO

Collège E : représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Collège F : représentants des usagers

Monsieur Hugo GARCIA

Madame Léa GAUNET

Membres désignés par le conseil d'institut

Madame Laure LUCHEZ

Monsieur Frédéric MUYARD – procuration à madame Carine MICHEL

Madame Elise MOREAU - procuration à madame Sandrine ROUSSEAUX

Invités permanents

Madame Mathilde GOLLETY, rectrice de l'académie de Dijon

Madame Elsa LANG RIPERT, directrice de l'INSPE

Madame Chantal CLERC, responsable administrative de l'INSPE

Madame Céline CARIMANTRAN, co-directrice du département MEEF

Monsieur Julien MUGNIER, co-directeur du département MEEF

Madame Lucie CORBIN, directrice du CIPE

Madame Véronique PARISOT, directrice du Département Denis Diderot

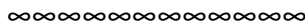
Monsieur Paul SIERRA-MORENO, directeur académique adjoint de la pédagogie

Monsieur Gracian DIDIER, chef de la délégation régionale à l'enseignement supérieur

Monsieur Dominique MATET, inspecteur de l'éducation nationale, adjoint à David MULLER, directeur académique des services de l'Éducation nationale de Côte-d'Or et représentant ce dernier

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025
- 2- Questions relatives à la formation
 - a. Dossier d'accréditation du M2E
 - b. Capacités d'accueil en master 1 et critères de sélection pour la rentrée 2026
 - c. Éléments de cadrage Parcoursup pour la campagne 2026
 - d. Offre de formation pour les étudiants internationaux
- 3- Point financier
 - a. Bilan du budget 2025
 - b. Proposition du budget initial 2026
 - c. Subventions et tarifs
- 4- Approbation de conventions
- 5- Questions diverses



Constatant que le quorum est atteint, monsieur Thierry GOATER, président du conseil de l'institut, ouvre la séance à 9h10.

Monsieur le président du conseil porte à la connaissance de l'assemblée l'organisation d'une élection au conseil de l'institut en décembre 2025. Les membres ont un mandat de cinq ans, à l'exception des représentants étudiants, renouvelables tous les deux ans. Le changement de statut de l'un d'entre eux nécessite une élection partielle par voie électronique les 2 et 3 décembre 2026. Les résultats seront proclamés le 5 décembre.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025

Monsieur Thierry GOATER demande aux membres du conseil s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal avant de passer à son vote. Madame Eva DEBRAY demande une correction à la page 3 concernant son intervention sur la restauration, afin de préciser qu'elle s'est appuyée sur des textes juridiques, non sur des jurisprudences. Monsieur le président confirme que cette requête sera prise en compte.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 - Questions relatives à la formation

a. Dossier d'accréditation du M2E

Monsieur Thierry GOATER donne la parole à madame la directrice et à son équipe. Après le vote favorable lors du dernier conseil du dossier d'accréditation de la licence Professeur des Écoles (LPE), madame Elsa LANG RIPERT présente, pour approbation, le dossier d'accréditation du nouveau Master Enseignement Éducation (M2E). Un document de présentation est joint en annexe. Lors des échanges, madame la directrice souligne l'importance de l'accueil des non-lauréats, précisant que leur accompagnement sera assuré à hauteur des moyens du rectorat. Monsieur le président du conseil remercie madame la directrice et l'équipe du master MEEF pour la clarté de cette présentation et la qualité de leur travail, saluant le partenariat efficace avec les deux tutelles et la réalisation du dossier dans un délai particulièrement contraint.

3

Monsieur Thierry GOATER demande aux membres du conseil s'ils souhaitent prendre la parole pour formuler des questions ou apporter des remarques.

Madame Eva DEBRAY souhaite intervenir sur l'organisation du travail autour des dossiers d'accréditation. Elle souligne les délais trop contraints imposés par le ministère qui limitent la possibilité d'un travail collégial pour l'élaboration des maquettes et renforcent une « pyramidalisation » au sein des instituts. Elle précise ne pas critiquer la direction de l'INSPE mais la manière dont la réforme est mise en œuvre. Elle observe que ceci est structurel et très dommageable au travail en équipe. Elle estime que ces contraintes sont issues du jeu démocratique de notre pays.

Monsieur le président reconnaît la légitimité de ses remarques tout en rappelant que ces contraintes sont inhérentes aux campagnes d'accréditation. Mais il précise toutefois sa pensée : il salue les efforts de l'INSPE qui a tout mis en œuvre pour préserver la collégialité malgré ce contexte.

Madame Elsa LANG RIPERT remercie monsieur le président. Elle précise que la phase rédactionnelle, très formelle, sera suivie d'une période participative dans laquelle l'ingénierie pédagogique des collègues sera davantage sollicitée. Un calendrier de travail de janvier à mars est mis en place.

Madame Sandrine ROUSSEAU remercie les équipes pour leur implication. Elle indique qu'au niveau de l'UBE des réunions de travail sur le contenu des maquettes et les liens possibles entre les différents acteurs seront menées avec les collègues en disciplines. Madame la vice-présidente souligne la volonté du rectorat d'accompagner l'accueil des non-lauréats, essentielle pour leur offrir une seconde chance ou une réorientation.

Madame Eva DEBRAY insiste sur le manque de participation des collègues des autres composantes à la première phase. Madame Elsa LANG RIPERT répond que le pilotage des Masters MEEF relève de l'INSPE selon l'arrêté du master MEEF, tout en rappelant la participation des composantes lors de la seconde phase.

Monsieur le président du conseil donne la parole à madame la rectrice qui confirme la structure en deux temps des dossiers. Une phase formelle et contrainte visant à respecter l'échéance de la rentrée suivante suivie d'une phase collaborative propice à l'ouverture des débats avec un travail d'équipe plus important. Elle salue ensuite les liens qualitatifs entre l'université, l'INSPE et le rectorat de Dijon, supérieurs à ceux d'autres régions. Et à ce titre madame Mathilde GOLLETY salue à nouveau le travail collectif effectué en bonne intelligence dans le cadre de ces contraintes. Elle estime qu'il est important de ne pas perdre le sens de cette réforme et de ses objectifs qui portent sur le renforcement de l'attractivité du métier d'enseignant et leur montée en compétences. Madame la rectrice entend les remarques de madame Eva DEBRAY sur la collégialité, qui sera effective dans la phase d'élaboration des maquettes.

Madame Eva DEBRAY précise que l'accréditation ne porte pas uniquement sur des aspects formels mais aussi sur le contenu des formations.

Madame Carine MICHEL s'associe aux remerciements et souligne le remarquable état d'esprit au service des étudiants. Elle rappelle que l'université a rapidement organisé des échanges entre les directeurs de composante et les collègues de l'INSPE, accompagnés de supports de présentation diffusés aux responsables de formation. Madame la vice-présidente confirme que la phase de co-construction débutera après la transmission des dossiers d'accréditation et que des réunions associant composantes, INSPE et inspecteurs permettront de favoriser l'appropriation de la réforme par l'ensemble des acteurs.

Monsieur Thierry GOATER donne la parole à monsieur Etienne BOGGIO, qui témoigne d'un travail collégial effectif. Il cite en exemple l'organisation des stages. Madame Eva DEBRAY questionne la qualité du travail réalisé dans ces conditions. Monsieur Thierry GOATER reconnaît la contrainte du calendrier tout en défendant la qualité du travail réalisé. Madame Eva DEBRAY nuance cette appréciation, estimant que l'absence de contestation ouverte ne traduit pas nécessairement une sérénité partagée. Monsieur le président du conseil laisse à madame Eva DEBRAY la liberté de ses propos, mais il tient à réaffirmer que la sérénité a présidé aux travaux conséquents menés par l'INSPE.

4

Le dossier d'accréditation est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

b. Capacités d'accueil en master 1 et critères de sélection pour la rentrée 2026

Monsieur le président du conseil indique que pour le nouveau M2E **les capacités d'accueil en M1 indiquées dans le dossier d'accréditation sont identiques à celles de l'année précédente et incluent lauréats et non-lauréats**. Madame la directrice confirme l'absence de modification par rapport à 2025 pour les masters des Départements Diderot, des Sciences de l'éducation et pour le master PIF du Département MEEF.

Les capacités d'accueil sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

c. Éléments de cadrage Parcoursup pour la campagne 2026

Le président du conseil donne la parole à madame Céline CARIMANTRAN pour la LPE, qui commence par **les effectifs** : deux promotions de 70 étudiants à Dijon ; une de 35 étudiants à Nevers.

Concernant **les critères généraux**, la licence EFEC et le PPPE ont servi de base de réflexion et madame la co-directrice du département MEEF développe trois points :

- Les **degrés d'importance des critères** : les mathématiques et le français sont classés comme « essentiels » ; les disciplines enseignées à l'école (histoire-géographie, langues, sciences, EPS...) sont recensées comme « très important ».
- La **répartition par critères** : 70 % correspondent à des critères académiques (résultats scolaires) ; 30 % relèvent de compétences psycho-sociales (savoir-être, motivation, engagement). Ces critères sont communs avec la fiche Avenir des élèves de terminale.
- Une **lettre de motivation** est requise pour attester de l'adéquation du projet avec le parcours en baccalauréat. Les engagements associatifs extrascolaires ou scolaires sont également évalués pour le classement Parcoursup. Madame la directrice informe que la fiche Avenir a fait l'objet d'une discussion avec le chef d'établissement du lycée Charles de Gaulle. Son retour d'expérience a permis d'ajuster le projet initial. Il a préconisé de privilégier l'usage de la fiche Avenir comme source de données chiffrées pour le classement des candidatures.

Monsieur Thierry GOATER souhaite soulever une problématique récurrente ayant un enjeu important pour les candidats dans Parcoursup : l'absence de prise en compte, par les établissements d'enseignement supérieur, des parcours particuliers d'élèves, comme les sections internationales, que ces derniers estiment insuffisamment valorisés. Il demande si l'INSPE considère que ces parcours particuliers sont davantage intégrés dans l'évaluation. Madame Elsa LANG RIPERT répond que l'institut manque encore de recul. Les enseignants présents estiment que les critères des compétences psycho-sociales, ainsi que la lettre de motivation, permettent d'inclure et de mettre en valeur l'engagement et l'investissement des élèves.

5

Monsieur le président donne la parole à madame Eva DEBRAY qui demande si des heures seront octroyées pour la lecture des lettres de motivation en LPE, rappelant que le volume horaire dans le cadre de Parcoursup reste insuffisant pour le traitement exhaustif des dossiers.

Mesdames Véronique PARISOT et Sandrine ROUSSEaux précisent que l'étude des candidatures à leur master implique la lecture de toutes les lettres de motivation et la conduite d'entretiens en l'absence de rémunération. Cette étape est indispensable pour garantir un recrutement pertinent. Madame la vice-présidente rappelle que ces activités relèvent des missions inhérentes à la fonction d'enseignant-chercheur, même en l'absence d'heures dédiées.

Madame Eva DEBRAY partage cet avis sur les missions des enseignants, tout en soulignant la nécessité d'une rémunération proportionnelle au temps consacré à la sélection des candidats, alourdie par Parcoursup. Les enseignants doivent également examiner quelques dossiers déposés hors procédure Parcoursup, ce qui augmente leur charge de travail. Elle constate des disparités entre collègues dans l'acceptation de ce travail non rémunéré. Ces situations illustrent les contraintes auxquelles les enseignants sont confrontés. Elle ajoute qu'il n'est pas justifié de reprocher aux collègues de ne pas effectuer un travail non rémunéré.

Madame Elsa LANG RIPERT indique que des heures de commission sont prévues pour l'étude des candidatures sur Parcoursup, contrairement à l'examen des dossiers de master. Madame Sandrine ROUSSEaux affirme qu'aucun reproche n'est adressé aux enseignants et reconnaît que cette rémunération pour Parcoursup peut être insuffisante au regard du travail effectué.

Le président du conseil donne la parole à madame Elsa LANG RIPERT qui présente **les éléments de cadrage de Parcoursup pour la licence EFEC**, en l'absence de madame Géraldine FARGES, directrice du Département Sciences de l'Éducation.

- À **Nevers**, les formations PPPE et licence EFEC fermeront et un groupe de LPE sera ouvert.
- À **Dijon**, la L1 EFEC sera réduite à un seul groupe au lieu de trois. Mais la capacité d'accueil augmentera de 5 étudiants, pour atteindre 40 places, afin d'anticiper une éventuelle baisse des effectifs en cours de cursus et de garantir un groupe de L3 avec un effectif suffisant.
- Concernant les **critères généraux** de Parcoursup, aucune modification n'est apportée par rapport à ceux adoptés l'année dernière.

Les éléments de cadrage Parcoursup pour la campagne 2026 sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

d. Offre de formation pour les étudiants internationaux

Monsieur le président du conseil donne la parole à madame la directrice qui indique qu'aucune modification n'est apportée aux parcours de Diderot et des Sciences de l'éducation par rapport à 2025. Le seul ajustement concerne le MEEF 2nd degré, langues vivantes pour lequel il est souhaité de fermer l'accès de la formation aux étudiants issus de la mobilité internationale. Madame Elsa LANG RIPERT sollicite monsieur Julien MUGNIER afin de présenter cet alignement sur les autres parcours. Il précise que cette mesure s'applique uniquement aux étudiants qui ne sont pas déjà inscrits en France. L'expérience a révélé des difficultés d'adaptation chez ces étudiants, leurs attentes et représentations de la formation n'étant pas en cohérence avec les exigences et le contenu du parcours MEEF. En pratique, la plupart abandonnent la formation dès le début du premier stage.

Madame Sandrine ROUSSEAUX souhaite attirer l'attention de l'équipe administrative gérant l'application Ametys sur la nécessité d'une vigilance particulière quant à la mise à jour des modifications de responsabilité de parcours, afin de garantir la réactualisation des listes de diffusion correspondantes.

L'offre de formation pour les étudiants internationaux est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

3 - Point financier

a. Bilan du budget 2025

Monsieur Thierry GOATER donne la parole à madame Chantal CLERC, qui présente le bilan de l'exercice 2025.

Au 4 novembre 2025, le **taux d'exécution budgétaire** s'élève à 93 %, contre 82 % à la même période en 2024. Les lignes budgétaires des sites territoriaux ont été intégralement exécutées, les dépenses portant principalement sur l'entretien des sites et les déplacements des personnels. Madame la responsable administrative précise qu'en raison des difficultés de l'institut pour la prise en charge des dépenses liées aux fluides des sites, l'université assume ces frais. Pour les autres besoins des sites, l'INSPE mobilise des crédits provenant d'autres lignes budgétaires de la composante. Le taux d'exécution en fin d'exercice devrait se porter à 98 % environ.

Madame Elsa LANG RIPERT se félicite de cette bonne gestion et rappelle la fongibilité des lignes budgétaires. L'université attribue une enveloppe globale que l'institut répartit ensuite entre les

départements de manière prévisionnelle, permettant ainsi une certaine souplesse dans l'exécution annuelle du budget.

En l'absence de question sur ce bilan, monsieur le président du conseil laisse poursuivre madame la responsable administrative sur la présentation du budget 2026.

b. Proposition du budget initial 2026

Madame Chantal CLERC présente les **recettes prévisionnelles** pour l'exercice 2026. Les quatre dotations traditionnellement allouées par l'université à l'INSPE représentent un montant global de 773 950 €. Les dotations pour l'INSPE, la mission Recherche et du patrimoine destinée aux sites sont maintenues à niveau constant. Pour l'IREDU, la dotation augmente afin d'accueillir deux jeunes chercheurs.

Madame la responsable administrative poursuit sa présentation en détaillant les recettes propres. L'évolution générale est à la baisse, à l'exception des recettes liées à l'enseignement à distance, qui demeurent stables. La suppression de la location d'appartements, la baisse des recettes de restauration et la diminution des ressources issues du SEFCA (Service Commun de Formation Continue et par Alternance) en raison de la réduction des aides gouvernementales liées aux contrats en apprentissage expliquent ces recettes moindres.

Au total, l'INSPE ouvre une autorisation de dépenses de 1 117 691 € pour l'exercice 2026, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2025.

Madame la responsable administrative apporte des comparaisons chiffrées avec l'année précédente. Elle détaille les fluctuations imputables à la perte de revenus locatifs et de restauration. Le montant total de la baisse des ressources propres s'élève à 22 860 €.

Madame la rectrice souhaiterait connaître les causes de ces manques à gagner significatifs. Madame Chantal CLERC précise que le site d'Auxerre a transformé le logement en centre de ressources, mettant fin à toute location. Les logements du site de Dijon sont situés dans le bâtiment accueillant les enseignements. En raison des problèmes de sécurité survenus en 2025, les locations sont interrompues en 2026.

Madame Eva DEBRAY souhaiterait connaître les possibilités de location des chambres étudiantes du site de Dumont. La direction de l'INSPE indique que ce projet, déjà envisagé, a un coût de réhabilitation beaucoup trop élevé.

Dans le cadre des échanges budgétaires, madame Eva DEBRAY sollicite des précisions sur les heures d'enseignement demandées, accordées et consommées pour l'année en cours et pour les exercices précédents. Madame la responsable administrative présente le bilan de la charge d'enseignement. Elle précise que les heures proviennent de trois sources : la dotation universitaire à niveau constant depuis plusieurs années (28 515 heures), la participation du rectorat sous forme d'interventions de personnels de l'Éducation nationale dans les formations de l'INSPE (4 000 heures) et les ressources propres de l'INSPE (1 300 heures). Le bilan 2024-2025 fait état d'une consommation de 26 400 heures, inférieure à la dotation. Madame Eva DEBRAY indique ne pas comprendre le bénéfice d'une sous-consommation de plus de 2 000 heures. Madame Chantal CLERC souligne les difficultés budgétaires de l'université et la nécessité de respecter le budget. Elle rappelle que dans le contexte de réformes, l'INSPE ne peut fixer avec certitude le niveau réel de consommation ; le maintien d'un volume d'heures stable, permet d'assurer de bonnes conditions d'adaptation aux réformes en cours.

Madame Eva DEBRAY revient sur la fermeture d'un groupe de TD en 2025, décidée par manque de visibilité sur les heures disponibles. Or un reliquat de plus de 2 000 d'heures est constaté. Elle estime

que cette situation a généré un conflit du travail : dans des conditions difficiles, elle et plusieurs collègues ont tenté de protéger les conditions d'enseignement des étudiants. Elle mentionne l'impact sur les étudiants de master 2, transférés dans des groupes à fort effectifs et confrontés à une perte de cohésion.

Madame la directrice rappelle qu'il est plus simple d'analyser la situation *a posteriori* et que les règles de gestion avaient été expliquées, toute modification par équité aurait entraîné des ajustements d'heures TD pour toute la composante sans certitude sur la disponibilité des heures. Madame Eva DEBRAY estime qu'aucune négociation n'a eu lieu, provoquant l'inquiétude des étudiants, et conteste le caractère unanime de la décision. Madame Elsa LANG RIPERT précise que la discussion a eu lieu collectivement en amphithéâtre, les collègues présents ayant décidé de ne pas modifier les règles.

Madame Chantal Clerc reprend la parole sur la **répartition du budget 2026**, qui présente très peu d'évolutions par rapport à 2025. La répartition entre les départements, les services transversaux et les sites est quasiment identique à 2025.

Madame la directrice du département Denis Diderot relève que, pour le master PIECE avec dix étudiants inscrits, le montant prévisionnel en ressources propres ne semble pas les inclure. Monsieur le président du conseil affirme que les ajustements seront effectués.

La proposition de répartition du budget initial 2026 est soumise au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Madame Elsa LANG RIPERT remercie madame Eloïse DELCROIX, responsable financière qui a quitté ses fonctions après avoir finalisé l'analyse du budget exécuté et la préparation du budget initial et madame Chantal CLERC pour la présentation du budget. Madame la directrice informe l'assemblée que le recrutement sur le poste de responsable financier est en cours.

c. Subventions et tarifs

Au sujet des subventions et tarifs, monsieur le président du conseil donne la parole à madame la responsable administrative qui liste les sorties d'inventaire et les tarifs annuels des prestations de fonctionnement, identiques à 2025. Une subvention de 500 € est issue du trophée GMF. Madame la directrice souligne la réussite des étudiants, pour la deuxième année consécutive, au concours sur la durabilité-responsabilité, grâce au projet de forestation mené à Dumont.

Les subventions et tarifs sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

Madame Elsa LANG RIPERT présente l'état d'avancement du dossier de **la restauration**. L'INSPE travaille avec le CROUS afin d'obtenir l'application d'un repas au tarif CROUS pour les sites éloignés de plus de vingt minutes d'une offre de restauration à tarif modéré. Le CROUS a renouvelé son refus pour le site de Dumont. La procédure nécessite une demande officielle au rectorat de région académique pour une éventuelle modification des zones éligibles. La direction de l'INSPE a décidé d'engager des essais en conditions réelles afin d'évaluer les temps de transport. En cas de dépassement des délais réglementaires, un courrier sera adressé à madame la rectrice pour solliciter une modification de la cartographie, appuyée par cette étude. Madame Mathilde GOLLETTY confirme qu'elle transmettra la requête à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique.

Madame Eva DEBRAY remercie la direction pour cette initiative et propose de participer bénévolement. Elle souligne la nécessité de faire les trajets à différents moments de la journée et d'aller jusqu'à l'obtention du repas. Madame Eva DEBRAY questionne sur la possibilité d'amélioration

des fréquences de bus. Monsieur Franck LEHENOFF répond favorablement sur la mise en relation de l'INSPE avec un interlocuteur en charge du réseau de transports urbains, afin d'échanger sur ce sujet.

Madame Eva DEBRAY souhaite une clarification des bases légales. Elle rappelle qu'au conseil d'institut de juin 2025, elle avait cité des textes précis liés au dispositif CARE, qui accorde des aides aux étudiants des établissements se trouvant dans des « zones blanches » (définies par le recteur de Région académique). Elle revient également sur la « règle des vingt minutes de trajet », pour signaler qu'elle n'a trouvé aucun texte l'énonçant. Elle mentionne deux dispositifs distincts : les subventions aux établissements et les aides directes aux étudiants. Madame Elsa LANG RIPERT indique qu'elle analysera la réponse du CROUS afin de clarifier ces fondements. Monsieur le président du conseil conclut en confirmant la nécessité d'identifier précisément le texte imposant la règle des vingt minutes et souligne que ces dispositifs n'étant pas incompatibles, il est opportun de mobiliser simultanément ces deux leviers réglementaires.

Madame Lucie CORBIN présente la **démarche du CIPE** (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation) **visant à obtenir le statut de prestataire afin de pouvoir facturer des prestations internes**. Cette évolution générerait des recettes non négligeables destinées à financer la formation des personnels, l'acquisition de matériel et les actions d'accompagnement. Madame la directrice du CIPE précise que certains de ces besoins nécessitent des investissements conséquents, dépassant les missions premières d'accompagnement du CIPE. Monsieur le président du conseil remercie madame Lucie CORBIN pour sa présentation et en souligne les enjeux très importants, notamment face à la concurrence de sociétés n'atteignant pas le niveau qualitatif que pourrait proposer le CIPE.

4 - Approbation de conventions

Monsieur le président du conseil donne la parole à madame la responsable administrative qui porte à la connaissance du conseil les trois conventions suivantes :

- Convention portant sur la participation **aux frais de fonctionnement du Réseau des INSPÉ**. Le montant de la cotisation fera l'objet d'un avenant financier.
- Convention de **formation pour les personnels du CIPE** avec la société EDinstitute pour rendre autonomes les équipes de l'université dans l'**organisation, l'animation et l'analyse de focus groups**. Le coût est de 5 422€ HT.
- Convention de **formation pour les personnels du CIPE** avec la société Le Sphinx Développement sur l'**utilisation du logiciel d'enquête et de statistique** Le Sphinx. Madame Lucie CORBIN note l'augmentation des tarifs pour l'utilisation et le stockage des données pour toute l'université. Le coût est de 4 900€ HT.

Les conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

5 - Questions diverses

En l'absence de question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Thierry GOATER lève la séance à 11h30.

Le président du conseil de l'institut

Thierry GOATER